

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 1er Septembre 2009

Le premier septembre deux mille neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Présents : Pierre JACQUIS, Francis LAMBERT, Yves PHILIPPE, Jacques CHAMPAGNE, Ysabel PLUSQUELLEC, Gérard HOTTE, Joël LAGOGUEY, JEAN François CHERREY, Catherine DIENNE.

Pouvoir : de Laurent MATHIRON donné à Joël LAGOGUEY
de Olivier PARISOT donné à Yves PHILIPPE

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE

1/ Décision Modificative au budget de la commune

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL 2^{ème} TRANCHE NOUVELLES CONVENTIONS

Dans le cadre des travaux d'assainissement individuel, 2 habitants ayant signé une convention ont émis le souhait de ne plus faire réaliser la réhabilitation de leur installation. En revanche, 3 autres habitants sont intéressés pour les remplacer dans le programme.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1/ des modifications d'opérations pour compte de tiers :

- modification nominative pour 2 opérations : **915 et 923**

- ajout de l'opération **946**

2/ une Décision Modificative au Budget de la Commune permettant de modifier les crédits aux opérations pour compte de tiers N° 81, 913, 914, 915, 918, 919, 923, 924 et 946, de la manière suivante:

458181 = - 6000 €	458281 = - 6000 €
4581913 = - 5000 €	4582913 = - 5000 €
4581914 = - 4000 €	4582914 = - 4000 €
4581918 = - 4000 €	4582918 = - 4000 €
4581919 = - 1772 €	4582919 = - 1772 €
4581915 = + 3345 €	4582915 = + 3345 €
4581923 = + 1274 €	4582923 = + 1274 €
4581924 = + 3153 €	4582924 = + 3153 €
4581946 = +13000 €	4582946 = +13000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ces propositions.

2/ Aménagement des Aires d'arrêt pour le transport scolaire

sur RD111 et RD 374

Afin de sécuriser les points d'arrêts des transports scolaires « La poste » et « Lambert », monsieur le Maire propose des aménagements estimés à 45 155,00 € hors taxes sur lesquels la commune peut solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de lancer le projet,

ACCEPTÉ les devis proposés,

DEMANDE au Maire de solliciter des Subventions auprès du **CONSEIL GÉNÉRAL**, au titre de la répartition du produit des amendes de police,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes les pièces y afférent,

AUTORISE le Maire à demander les crédits nécessaires.

Installation de 2 cinémomètres radars sur la RD 374

Dans le cadre de la mise en sécurité des arrêts de transports scolaires et afin de sécuriser la route départementale RD 374, Monsieur le Maire propose l'installation d'un cinémomètre radar à chaque extrémité du village afin d'informer les conducteurs sur leur comportement et d'exercer sur eux une pression en matière de vitesse de conduite.

L'étude a été faite par le **Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube** et a estimé un montant de 6300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ cette proposition,

DEMANDE au Maire de solliciter :

- des Subventions auprès du **CONSEIL GÉNÉRAL**, au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- une aide auprès de **S.D.E.A.**,

AUTORISE le Maire à signer les devis,

AUTORISE le Maire à demander les crédits si nécessaires.

3/ Acquisition de la portion de 51ca de la parcelle - section A n° 541 (impasse de la Source) cédée à l'Euro symbolique

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle sises à Eaux-Puiseaux, cadastrée section A n° 541 pour la surface 51ca issue de la division d'une grande parcelle, cédée à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition de la présente parcelle.

4/ Désignation de trois membres pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière d'Eaux-Puiseaux
et Proposition à la Chambre d'Agriculture de l'Aube de trois membres

Après avoir lu au conseil municipal la lettre de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture datée du 21 juillet 2009, laquelle demande au Conseil Municipal d'Eaux-Puiseaux de désigner trois propriétaires exploitants ou non, qui siégeront au bureau de l'Association Foncière pour les six prochaines années et d'en proposer 3 autres à la Chambre de l'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE

Monsieur Francis LAMBERT
Monsieur Gérard HOTTE
Monsieur David LECOQ

PROPOSE à la Chambre d'Agriculture de l'Aube

Monsieur Jean-Christophe LORNE
Monsieur Joël LAGOGUEY
Monsieur Jean LAMBERT

5/ Questions diverses

– Il est proposé d'installer un panneau de limitation à 30km/h supplémentaire dans la rue de la Fontaine, dans la descente de Chêne Millot, et d'installer deux panneaux STOP dans le carrefour de la rue de Puiseaux (1 en bas de la rue de l'église et 1 au bout de la route des Bordes).

– Suite à l'ouverture des plis pour l'appel d'offre « Salle du Lavoir » du 30 juillet :
27 enveloppes ont été déposées pour 12 lots
1 lot n'a pas eu d'offres (plâtrerie -cloisons sèches)
Le total des prix est de 90 000 € supérieur au montant estimé.
Le maître d'œuvre « Sicahr » doit :
revoir le dossier et les entreprises ayant déposé une offre pour trouver des solutions techniques moins onéreuses.
Trouver des entreprises pour le lot manquant.